

Le déconfinement de A à Z

Bars	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Bibliothèques	Réouverture le 11 mai.
Cafés	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Centres commerciaux (> 40 000 m²)	Possibilité de poursuite de la fermeture, décision du préfet.
Cérémonies religieuses	Pas avant le 2 juin.
Cérémonies d'inhumation	Déjà possibles, limitées à 20 personnes.
Chômage partiel	Prolongé jusqu'au 1er juin.
Cimetières	Ouverture au public le 11 mai.
Cinémas	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Collèges	Réouverture progressive à partir du 18 mai.
Commerces	Réouverture le 11 mai
Crèches	Réouverture le 11 mai.
Écoles élémentaires	Réouverture le 11 mai.
Festivals	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.
Grands événements	Plus de 5 000 personnes : interdits jusqu'en septembre.
Lieux de culte	Déjà autorisés.
Lycées	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Marchés	Ouverture de droit dès le 11 mai, possibilité d'interdiction par le maire ou le préfet.
Mariages	Reportés sauf urgence.
Maternelles	Réouverture le 11 mai.
Médiathèques	Réouverture le 11 mai.
Musées (petits)	Réouverture le 11 mai.

Musées (grands)	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Parcs et jardins	Réouverture le 11 mai uniquement dans les départements "verts".
Plages	Restent fermées. Décision pour le 2 juin
Rassemblements	Autorisés le 11 mai, 10 personnes maximum.
Restaurants	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Salles de concert	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Salles des fêtes/ polyvalentes	Restent fermées. Décision pour le 2 juin.
Sport (individuel en plein air)	Autorisé le 11 mai.
Sport (lieux couverts, collectifs et de contact)	Restent interdits, décision le 2 juin.
Sport (compétitions professionnelles)	Fin de la saison, reprise en septembre au plus tôt.
Taxis	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.
Théâtres	Restent fermés. Décision pour le 2 juin.
Transports scolaires	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Transports (locaux)	Reprennent le 11 mai, mesures barrières obligatoires.
Transports (> 100 km)	Interdits sauf motif impérieux familial ou professionnel.
Universités	Fermées jusqu'en septembre.
Vacances (organisation)	Décision pour le 2 juin.
VTC	Déjà autorisés. Masque obligatoire en l'absence de séparation plexiglas.